



Monsieur Philippe SAN MARCO
Administrateur de Marseille Aménagement
8 rue d'Endoume
13007 MARSEILLE

Objet :
Transmission documents

Marseille, le 19 juin 2009

Monsieur l'Administrateur,

Monsieur Patrick MENNUCCI, lors du Conseil d'Administration du 12 juin 2009 a souhaité obtenir des informations sur l'état des contentieux gérés par la Société et les raisons du choix des avocats intervenant pour le compte de Marseille Aménagement.

Dans un souci de fournir à l'ensemble des administrateurs, une information identique, vous trouverez ci-après la copie des éléments de réponse transmis.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur, en mes salutations distinguées.

am. h. s.

La Présidente du Conseil d'Administration,


Dominique VLASTO

PJ : Ment



Monsieur Patrick MENNUCCI
Administrateur de Marseille Aménagement
Mairie des 1^{er} et 7^{ème} Arrondissements
Immeuble Léon BLUM
125 La Canebière
13001 MARSEILLE

Objet :
Etat des contentieux et liste
des avocats intervenant pour
Marseille Aménagement

Marseille, le 19 juin 2009

Monsieur l'Administrateur,

Vous avez souhaité lors du Conseil d'Administration du 12 juin 2009 obtenir des informations

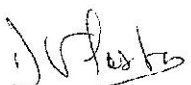
- 1/ sur l'état des contentieux menés par Marseille Aménagement, que ce soit au titre de la société ou au titre des opérations gérées pour autrui,
- 2/ sur les raisons du choix des avocats auxquels est confiée la gestion de ces procédures.

Vous trouverez ci-joint plusieurs notes établies par les collaborateurs de Marseille Aménagement qui je l'espère apporteront les réponses à vos questions.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur, en mes salutations distinguées.

cordialement .

La Présidente du Conseil d'Administration,


Dominique VLASTO

PJ : Ment

SERVICE CONTENTIEUX :

Le Service Contentieux/Assurances, suit l'ensemble des contentieux de la société, à l'exclusion des procédures liées aux expropriations et préemptions qui relèvent du Service Foncier.

Le Service Contentieux/Assurances fait appel un certain nombre d'avocats, le choix se portant en fonction de leurs spécialités et du type de contentieux à traiter :

En effet, les contentieux devant de plus en plus techniques, il apparaît selon les cas, nécessaire de faire appel à des avocats spécialisés.

Ainsi,

1/Pour les contentieux généraux (droit civil, recherches en responsabilité, réparation dommages de construction, procédures d'expulsion(squats),, interviennent :

- Depuis 1997, le Cabinet Jean-Louis TIXIER, membre du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

- Depuis 2002, sur les dossiers de La Ciotat, le Cabinet Marc GELSI et Alain BOYER.

2/ Pour les contentieux portant sur des matières plus spécifiques, interviennent en fonction de leurs spécialités :

a) Contentieux Prud'homaux :

- Depuis 1996, le Cabinet BARTHELEMY & Associés devenu en ce qui concerne son implantation à Marseille, le Cabinet CAPSTAN depuis 2007. (cabinet d'avocats spécialisés en droit social).

b) Contentieux Administratifs et marchés publics :

- Depuis 1999, le Cabinet Gilbert SINDRES et Sylvie LARIDAN

c) Contentieux complexes de Droit de l'Urbanisme :

- Depuis 1999, le Cabinet Fernand BOUYSSOU et Jean COURRECH.

- Maître Alain XOUAL pour les contentieux liés aux permis de construire

d) Contentieux baux commerciaux et gestion locative :

- Cabinet Etienne PIERI et Fabien DUPIELET, ce cabinet intervenant pour notre compte dans le cadre de la gestion locative confiée au cabinet AGC. AUBERT.

e) Contentieux fiscaux :

Cabinet DS Avocats, spécialisé en matière de fiscalité des SEM et de l'aménagement.

ETAT DES CONTENTIEUX EN COURS AU TITRE DE L'ANNEE 2008 ET DU PREMIER SEMESTRE 2009 PAR OPERATION HORS PROCEDURES LIEES A DES EXPROPRIATIONS ET PRÉEMPTIONS

OPERATIONS SUR LE TERRITOIRE DE MARSEILLE

BMVR

BOURSE (ZAC DE LA)

CAPELETTE (ZAC DE LA)

CENTRE VILLE PRI

FACULTE DE DROIT SUR LA CANEBIERE

MELIZAN FIOLE PUGET RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

MOUREPIANE LITTORAL

PANIER PRI

PANOFRANCE (LOTISSEMENT CAP EST)

PARC DU XXVI^e CENTENNAIRE

POLE AGRO ALIMENTAIRE SAUMATY

RIZERIES REHABILITATION DES ANCIENNES RIZERIES FRANCO INDOCHINOISES

ROUET (ZAC DU)

SAINT MAURONT (RHI)

SAUMATY SEON (ZAC DE)

OPERATIONS HORS TERRITOIRE DE MARSEILLE

LA CIOTAT PRI

LA PLAINE DU CAIRE

LA SEYNE SUR MER

DOSSIERS LIES A LA GESTION LOCATIVE DU PATRIMOINE APPARTENANT À MARSEILLE AMENAGEMENT ASSURÉE PAR LE CABINET AGC AUBERT

Marseille, le 16 juin 2008

Service Foncier

Note sur le choix et la collaboration avec Maître Fabienne BEUGNOT

Le Service Foncier est en charge de réaliser notamment les acquisitions nécessaires aux opérations d'aménagement.

Ces acquisitions se réalisent soit à l'amiable soit dans le cadre d'une procédure contentieuse qui est l'expropriation. Cette dernière procédure, lourde et très formaliste nécessite la constitution d'un avocat spécialisé qui représente les intérêts de Marseille Aménagement tout au long de la procédure (du montage de la DUP à la plaidoirie devant la cour d'appel).

Il existe à Marseille trois avocats spécialisés en cette matière :

- Maître BEUGNOT,
- Maître BURTEZ-DOUCEDE,
- Maître XOUAL.

Maître BURTEZ-DOUCEDE et Maître XOUAL représentent régulièrement les intérêts des expropriés dans toutes les procédures d'expropriation diligentées par Marseille Aménagement.

Il est donc difficile qu'il puisse assurer les intérêts de Marseille Aménagement.

Maître BEUGNOT, en plus de sa compétence pointue en cette matière, a été collaboratrice à ses débuts du service de l'action foncière de la Ville de Marseille ; et en conséquence connaît bien les mécanismes de cette collectivité.

Maître BEUGNOT fait par ailleurs preuve d'une très grande disponibilité qui permet de régler les problèmes contentieux quotidiens qui peuvent exister dans les dossiers du service Foncier.

Maître BEUGNOT a toujours assuré une entière satisfaction aux collaborateurs du service foncier.